

N°	Mesure	Description	Responsable/ Collaborateur	Échéancier prévu	Avancement	Commentaires
1	Maintenir les services offerts au secteur résidentiel et les pratiques internes favorisant la mise en valeur des matières résiduelles	<p>Les services offerts sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des matières recyclables; - Valorisation des encombrants; - Gratuité des bacs roulants pour les matières recyclables; - Collecte des feuilles et résidus de jardin; - Vidange systématique des fosses septiques; - Écocentres; - Séances sur le compostage domestique; - Ligne téléphonique « info-GMR »; - Régionalisation des services de gestion des matières résiduelles. 	MRC / COGEMRHY	2016 à 2020	Réalisée en continu	L'intégralité des services énumérés a été maintenue, à l'exception des séances sur le compostage domestique qui ne furent pas tenues depuis 2019 compte tenu de l'implantation de la collecte des matières organiques.
2	Réaliser une caractérisation des matières recyclables collectées	Cette caractérisation a pour objet d'obtenir des informations sur la densité, la composition et la proportion des matières recyclables attribuables au secteur résidentiel afin notamment d'adapter les outils de communication en vue d'augmenter le taux de récupération des matières recyclables.	MRC	2016 et 2020	Réalisée	La MRC a finalisé l'étude de caractérisation des matières recyclables qui comprenait deux phases d'échantillonnage, soit une en novembre 2020 et une seconde au printemps 2021. Au total, 370 bacs roulants ont été caractérisés (ICI et résidentiel) ainsi que 6 camions desservant des immeubles par conteneurs (3 camions ICI et 3 camions résidentiels). La caractérisation a permis de mettre en lumière les contaminants les plus répandus ainsi que les comportements de tri à améliorer.
3	Réaliser un suivi des collectes de matières recyclables et des ordures ménagères auprès du secteur résidentiel	Ce suivi vise à obtenir des informations sur le taux de participation, le taux de remplissage des contenants, la qualité des matières et le niveau global du service. Ces informations contribueront à optimiser l'utilisation du service par les citoyens et à adapter les outils de communication en fonction des comportements observés, le tout dans le but d'augmenter le taux de récupération des matières recyclables.	MRC	2016 et 2020	Réalisée	La démarche en 2016 a permis d'inspecter 1 254 bacs roulants et 290 conteneurs de matières recyclables desservant au total 4 228 unités d'occupation et 137 industries, commerces et institutions (ICI).

N°	Mesure	Description	Responsable/ Collaborateur	Échéancier prévu	Avancement	Commentaires
4	Développer un plan de communication pour planifier et évaluer les activités de communication de la MRC en lien avec la gestion des matières résiduelles	L'élaboration du plan de communication vise à permettre d'évaluer la performance des outils en place, d'en prévoir l'amélioration ou le renouvellement et de planifier les interventions de communication.	MRC / COGEMRHY	2016 (élaboration du plan) 2017 à 2020 (déploiement des actions)	Réalisée	Le plan comporte 57 mesures à déployer, ponctuellement ou en continu, de 2016 à 2021.
5	Réaliser une campagne de sensibilisation spécifique aux matières recyclables et adaptée à la réalité du secteur résidentiel de multilogements	Cette campagne de sensibilisation vise à contribuer à l'augmentation de la récupération des matières recyclables et leur qualité, en plus de favoriser la participation à la collecte, particulièrement de la part des résidents de multilogements.	MRC	2017 et 2020	1 ^{re} campagne : Réalisée 2 ^e campagne : En cours de réalisation	Un plan d'action comportant neuf mesures d'ISÉ a été élaboré et déployé en 2018. En fonction des résultats de la caractérisation menée en 2021, une nouvelle campagne de sensibilisation sur les matières recyclables est prévue en 2022.
6	Faire appel à la population pour trouver de nouvelles idées en gestion des matières résiduelle sous forme de concours	Les citoyens de la Haute-Yamaska sont sensibles à la gestion des matières résiduelles et peuvent apporter des idées nouvelles. Les consulter contribuera à les responsabiliser en tant que générateurs et à les inclure dans la mise en œuvre du PGMR et l'atteinte des objectifs territoriaux.	MRC	2017 et 2020	Réalisée	La MRC a lancé un sondage Web avec concours à la population en avril 2021 afin d'alimenter les réflexions entourant la révision du PGMR.
7	Offrir des composteurs domestiques à prix réduit et évaluer la possibilité d'offrir des composteurs fabriqués à partir de matières réemployées ou recyclées	Ce programme s'insère dans les mesures retenues pour contribuer à l'atteinte du bannissement de la matière organique annoncé pour 2020. Il vise à encourager le compostage domestique en facilitant l'acquisition de composteurs.	MRC / COGEMRHY	2017 à 2020	Réalisée	Le programme a été lancé au printemps 2017. Depuis sa création, un total de 346 composteurs domestiques ont été rendus disponibles à prix réduit.
8	Mettre en place aux écocentres des infrastructures pour accroître le réemploi des encombrants	La majorité des encombrants collectés par la MRC ou les écocentres sont actuellement mis en valeur, toutefois les méthodes de collectes actuelles ne permettent pas toujours une valorisation en respect de la hiérarchie des 3RV. Ces nouveaux bâtiments contribueront à augmenter le réemploi des encombrants.	MRC / COGEMRHY	2016 (mise en place)	Réalisée	Les bâtiments ont été inaugurés en novembre 2016. L'ouverture de l'Espace du réemploi dans chacun des écocentres a eu lieu au printemps 2017.

N°	Mesure	Description	Responsable/ Collaborateur	Échéancier prévu	Avancement	Commentaires
9	Optimiser le service de réemploi des encombrants via les écocentres	L'optimisation des infrastructures contribuera à augmenter le réemploi des encombrants.	COGEMRHY	2018	Réalisée (action redéfinie)	Chaque année, plusieurs encombrants sont réemployés via l'Espace du réemploi. L'optimisation du service de réemploi en 2018 a été réorientée sur les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).
10	Évaluer la possibilité d'offrir par l'intermédiaire des écocentres un service de collecte sur demande des encombrants	Cette mesure contribue à maximiser les filières de réemploi, de recyclage et de valorisation des encombrants. De plus, il répond à un besoin exprimé par les citoyens en leur offrant un coup de main leur permettant de se départir de leurs matières résiduelles de façon respectueuse de l'environnement.	COGEMRHY	2016	Réalisée (2016) Abandonnée (2017)	Un service de cueillette à domicile par l'entremise des écocentres a été mis sur pied sous forme de projet-pilote en novembre 2016. En raison du faible nombre de demandes, la viabilité du service n'a pu être démontrée. Le service a été abandonné en 2017.
11	Évaluer les modes de gestion des encombrants applicables pour en assurer la valorisation	La majorité des encombrants collectés par la MRC ou les écocentres sont actuellement mis en valeur, toutefois les méthodes de collectes actuelles ne permettent pas toujours une valorisation en respect de la hiérarchie des 3RV. Cette évaluation contribuera à augmenter la récupération des encombrants et à améliorer les filières de mise en valeur.	MRC	2018	Reportée	Les exigences de mise en valeur déjà prévues au contrat de collectes des encombrants ont été reconduites. À compter de 2019, la fréquence est passée de 12 à 4 collectes par an afin de favoriser le recours à d'autres options de mise en valeur (réemploi, don, etc.). Cette mesure est reportée dans le projet de PGMR 2022-2028.
12	Modifier la réglementation actuelle pour interdire les matières recyclables visées dans la collecte des ordures ménagères	Cette modification réglementaire vise à contribuer à augmenter la récupération des matières recyclables et à mettre en place des moyens permettant de respecter le bannissement du papier et carton à venir.	MRC	2017	Réalisée	Les modifications réglementaires ont été effectuées en 2018. L'interdiction est entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2019.
13	Modifier la réglementation actuelle pour interdire les produits électroniques dans la collecte des ordures ménagères et la collecte des encombrants	Cette modification réglementaire vise à favoriser la récupération des produits électroniques, lesquels sont visés par un programme de responsabilité élargie des producteurs.	MRC	2017	Réalisée	Les modifications réglementaires ont été effectuées en 2018. L'interdiction est entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2019.

N°	Mesure	Description	Responsable/ Collaborateur	Échéancier prévu	Avancement	Commentaires
14	Instaurer la collecte des matières organiques via une collecte à trois voies à toutes les unités d'occupation résidentielle de 5 logements et moins du territoire	L'implantation est prévue de façon progressive, soit la desserte d'environ 1 000 portes en 2017 dans un secteur urbanisé de Granby et de 1 000 portes additionnelles en 2018 sur le territoire de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby. Ces périodes de rodage visent à valider les modalités de la collecte proposées ainsi que les outils de communication développés en vue d'une implantation harmonieuse sur l'ensemble du territoire de la MRC en 2019.	MRC	2016 à 2019	Réalisée	<p>La collecte des matières organiques a été instaurée auprès de toutes les unités d'occupation (u.o.) résidentielle de 6 logements et moins ainsi qu'à l'ensemble des copropriétés du territoire.</p> <p>En 2021, 34 696 unités d'occupation résidentielles (79 %) étaient desservies par la collecte des matières organiques sur approche obligatoire (voir aussi mesure 15).</p>
15	Analyser les modes de collectes des matières organiques pour les unités d'occupation résidentielle de 6 logements et plus	Cette mesure vise à identifier, analyser et comparer les options de collecte les plus appropriées pour ces immeubles.	MRC	2020	Réalisée en partie	<p>Bien que cette mesure ait été planifiée initialement pour 2020, la collecte des matières organiques a été élargie en 2019 lors de l'implantation à tous les immeubles résidentiels des 6 municipalités autres que Granby et Waterloo.</p> <p>Pour ces deux villes, tous les immeubles de 7 logements et plus ont accès à la collecte sur approche volontaire.</p> <p>En 2021, 679 unités d'occupation résidentielles (1,5 %) étaient desservies par la collecte des matières organiques sur approche volontaire.</p>
16	Modifier la réglementation actuelle pour interdire les rognures de gazon dans la collecte des ordures	Cette modification réglementaire vise à contribuer à augmenter la réduction à la source et mettre en place des moyens permettant de contribuer aux objectifs gouvernementaux et au respect du bannissement de l'élimination des matières organiques à venir.	MRC	2019	Réalisée	<p>Les modifications réglementaires ont été effectuées en 2018.</p> <p>L'interdiction est entrée en vigueur à compter de l'implantation de la collecte des matières organiques, soit le 20 mai 2019.</p>

N°	Mesure	Description	Responsable/ Collaborateur	Échéancier prévu	Avancement	Commentaires
17	Réaliser une campagne de sensibilisation sur l'herbicyclage et l'interdiction de mettre des rognures de gazon dans la collecte des ordures ménagères en vigueur	Cette mesure vise à contribuer à augmenter la réduction à la source et mettre en place des moyens permettant de contribuer aux objectifs gouvernementaux et au respect du bannissement de l'élimination des matières organiques à venir.	MRC	2018	En cours de réalisation	La campagne de sensibilisation est en cours d'élaboration. Le lancement est prévu pour le printemps 2022.
18	Évaluer la possibilité de limiter le volume maximal d'ordures ménagères à un bac par unité d'occupation par collecte (immeubles desservis par bacs roulants seulement)	Cette mesure vise à favoriser la participation aux programmes de récupération des matières recyclables et organiques, en plus de contribuer à la diminution des matières enfouies.	MRC	2017 (évaluation) 2019 (implantation)	Réalisée	Les modifications réglementaires ont été effectuées en 2018. La limite d'un bac d'ordures par unité d'occupation, sauf exception, est entrée en vigueur à compter de l'implantation de la collecte des matières organiques, soit le 20 mai 2019.
19	Évaluer la possibilité d'adapter la fréquence de collectes des ordures ménagères selon les nouveaux programmes de gestion des matières résiduelles implantés	Cette mesure vise à favoriser la participation aux collectes des matières recyclables et organiques ainsi qu'au service régional des écocentres, en plus de contribuer à la diminution des matières enfouies et au respect du bannissement de l'élimination du papier/carton et des matières organiques à venir.	MRC	2018	Réalisée	La fréquence des collectes des ordures a été revue à la baisse, soit de 35 à 26 collectes annuelles pour les immeubles résidentiels desservis par bacs roulants. Le changement de fréquence est entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019.
20	Valoriser l'ensemble des boues municipales		Municipalités	En continu	Réalisée en continu	L'ensemble des boues municipales générées en 2021 a été valorisé en milieu agricole.
21	Élaborer une stratégie globale de gestion des résidus domestiques dangereux (RDD)	Les RDD introduits dans les collectes porte-à-porte présentent un fort potentiel de contamination. Cette stratégie vise à contribuer à limiter la présence de RDD dans les collectes et leur enfouissement.	MRC / COGEMRHY	2017 (élaboration de la stratégie) 2018 à 2020 (implantation de la stratégie)	Abandonnée	Des mesures visant les RDD sont prévues dans le projet de PGMR 2022-2028.

N°	Mesure	Description	Responsable/ Collaborateur	Échéancier prévu	Avancement	Commentaires
22	Développer et mettre en ligne un Bottin des récupérateurs	Sous forme de moteur de recherche accessible via Internet, cet outil vise à augmenter la visibilité des organismes et entreprises présents sur le territoire qui réemploient, recyclent et valorisent les matières résiduelles.	MRC	2016 (mise à jour en continu)	Réalisée (action redéfinie)	Depuis 2018, la MRC a mis en en ligne un site Web dédié à la gestion des matières résiduelles WWW.GENEDEJETER.COM . Un onglet vers l'application Ça va où? développée par RECYC-QUÉBEC y est intégré.
23	Évaluer la possibilité de développer des projets en gestion des matières résiduelles avec les maisons des jeunes du territoire ainsi qu'avec l'organisme Atelier 19	Il y a peu d'activités de sensibilisation s'adressant aux jeunes. Ce type de projets vise à les responsabiliser et les sensibiliser aux bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles.	MRC	2017	Réalisée annuellement de 2016 à 2018	L'atelier 19 n'a pas tenu, en 2019, l'évènement « Cultivons le Jour de la Terre » auquel participe habituellement la MRC. En 2020 et 2021, la MRC a suspendu ses activités publiques en raison de la pandémie de COVID-19.
24	Transmettre des articles sur les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles et encourager les municipalités à les inclure dans leurs bulletins municipaux	Ces articles visent à responsabiliser et sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles.	MRC / Municipalités	2016 à 2020 (4 fois par an)	Réalisée en continu	Des articles, des textes et du matériel communicationnel sont fournis aux municipalités locales sur une base mensuelle pour les infolettres, bulletins municipaux, panneaux d'affichage numériques et médias sociaux.
25	Encourager les municipalités locales à mettre en place un programme d'aide financière à l'achat de couches lavables	Encourager l'utilisation de couches lavables favorise la réduction à la source et une diminution des matières enfouies.	MRC / Municipalités	2017	Reportée	En 2021, 6 des 8 municipalités membres de la MRC offraient déjà des incitatifs financiers pour l'achat de couches lavables. Des mesures visant les produits d'hygiène réutilisables plus largement sont reportées dans le projet de PGMR 2022-2028.
26	Tenir des kiosques de sensibilisation sur les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles	Les évènements grand public sont un bon moyen de rejoindre les citoyens. La tenue de kiosques permet de faire connaître les services offerts par la MRC tout en répondant directement aux questions des citoyens.	MRC / COGEMRHY	2016 à 2020 (2 fois par an)	Réalisée en continu	À noter qu'en 2020 et 2021, la MRC a suspendu ses activités publiques en raison de la pandémie de COVID-19.

N°	Mesure	Description	Responsable/ Collaborateur	Échéancier prévu	Avancement	Commentaires
27	Embaucher une ressource humaine responsable des activités d'ISÉ du PGMR	L'ajout d'une ressource en communication va permettre d'augmenter de façon significative les activités d'ISÉ en vue de responsabiliser et sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles.	MRC	2016	Réalisée	La nouvelle ressource est entrée en fonction en février 2016.
28	Réaliser une caractérisation des matières recyclables collectées	Cette caractérisation a pour objet d'obtenir des informations sur la densité, la composition et la proportion des matières recyclables attribuables au secteur ICI afin notamment d'adapter les outils de communication en vue d'augmenter le taux de récupération des matières recyclables.	MRC	2016 et 2020	Réalisée	La MRC a finalisé l'étude de caractérisation des matières recyclables qui comprenait deux phases d'échantillonnage, soit une en novembre 2020 et une seconde au printemps 2021. Au total, 370 bacs roulants ont été caractérisés (ICI et résidentiel) ainsi que 6 camions desservant des immeubles par conteneurs (3 camions ICI et 3 camions résidentiels). La caractérisation a permis de mettre en lumière les contaminants les plus répandus ainsi que les comportements de tri à améliorer.
29	Réaliser un suivi des collectes de matières recyclables auprès des ICI	Ce suivi vise à obtenir des informations sur le taux de participation, le taux de remplissage des contenants, la qualité des matières et le niveau global du service. Ces informations contribueront à optimiser l'utilisation du service par les ICI et à adapter les outils de communication en fonction des comportements observés, le tout dans le but d'augmenter le taux de récupération des matières recyclables.	MRC	2016 et 2020	Réalisée	La démarche, en 2016, a permis d'inspecter 1 254 bacs roulants et 290 conteneurs de matières recyclables desservant au total 4 228 unités d'occupation et 137 ICI. Les conteneurs du parc industriel de Granby ont été inspectés en 2018 en vue d'identifier les consignes moins bien acquises et intervenir individuellement auprès de chaque industrie (mesure 31). En 2020, la MRC a effectué sporadiquement des suivis de la qualité des matières dans les conteneurs des ICI.
30	Développer un système de diffusion des informations durable et efficace en utilisant les acteurs et médias en place afin d'atteindre un maximum d'acteurs du secteur ICI	Cette mesure vise à identifier les médias et acteurs à privilégier pour la diffusion d'informations sur les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles auprès des ICI spécifiquement.	MRC	2016 (Diffusion en continu)	Réalisée (Diffusion en continu)	Les organismes du territoire œuvrant dans des secteurs ICI ont été identifiés et une liste des moyens de diffusion offerts par ces organisations a été réalisée. Ainsi, 9 rubriques/infolettres à l'attention des ICI ont paru en 2021 et 5 communiqués de presse ont été diffusés par la MRC spécifiquement sur les services GMR aux ICI.

N°	Mesure	Description	Responsable/ Collaborateur	Échéancier prévu	Avancement	Commentaires
31	Réaliser une campagne de sensibilisation à destination du secteur ICI afin de diffuser des informations sur les matières acceptées dans le programme de collecte sélective	Cette campagne de sensibilisation vise à contribuer à l'augmentation de la récupération des matières recyclables et leur qualité, en plus de responsabiliser les ICI face à la gestion de leurs matières résiduelles.	MRC	2018	1 ^{re} campagne : Réalisée en 2018 2 ^e campagne : En cours de réalisation (Accompagnement des ICI réalisé en continu)	Une campagne de sensibilisation aux ICI a été lancée en 2018. Depuis 2019, la MRC effectue des accompagnements personnalisés dans les industries pour mieux gérer leurs matières résiduelles, particulièrement les matières recyclables. En 2020, la MRC a suspendu les visites dans les ICI en raison de la pandémie de COVID-19. Les visites ont repris graduellement et de façon intermittente en 2021. En fonction des résultats de la caractérisation menée en 2021, une nouvelle campagne de sensibilisation sur les matières recyclables est prévue en 2022.
32	Réviser les modalités d'accès ainsi que les services offerts aux ICI aux écocentres	Cette révision consiste à ajuster les modalités (identification à l'accueil, restrictions, frais...) déjà en place afin de rendre le service plus attractif aux ICI.	MRC / COGEMRHY	2016	Réalisée	Les modalités d'accès et les règles de fonctionnement révisées ont été adoptées par COGEMRHY en mars 2016. La tarification des ICI a été révisée en 2019 puis en 2021.
33	Réaliser une campagne d'informations pour publiciser les services offerts pour les ICI aux écocentres	Cette campagne vise à hausser la fréquentation des ICI et la quantité de matières récupérées aux écocentres.	MRC / COGEMRHY	2017 et 2019	Reportée	Considérant la fréquentation en hausse constante des ICI aux écocentres ainsi que des activités de représentation et autres mesures d'information et d'éducation déployées, il n'a pas été jugé opportun de réaliser une telle campagne en 2021. Cette mesure est reportée dans le projet de PGMR 2022-2028.
34	Optimiser le programme de collecte des plastiques agricoles sur le territoire et augmenter la sensibilisation	Le programme actuel est fonctionnel, toutefois la participation est en baisse. Cette mesure vise à évaluer la faisabilité des différentes options qui s'offrent à la MRC pour la gestion des plastiques agricoles.	MRC	2016 (analyse) 2017 (mise en œuvre)	Réalisée	Une évaluation des pistes d'optimisation et de révision des modalités du service de collecte des plastiques agricoles a été effectuée en 2016. La promotion du service a été revue et accentuée en 2017.

N°	Mesure	Description	Responsable/ Collaborateur	Échéancier prévu	Avancement	Commentaires
35	Évaluer les besoins des ICI saisonniers au niveau de la gestion des matières résiduelles afin d'augmenter leur performance de récupération	Cette démarche vise à soumettre des recommandations d'options d'optimisation de la gestion des matières résiduelles sur ces sites et des services offerts par la MRC.	MRC	2016 (évaluation des besoins) 2017 (recommandations)	Suspendue	Les visites ont été effectuées, des recommandations ont été données sur place et une fiche synthèse a été rédigée pour chaque ICI saisonnier en 2017. En 2020 et 2021, la MRC a suspendu les visites dans les ICI en raison de la pandémie de COVID-19. Une visite de suivi est prévue en 2022.
36	Intervenir lors d'évènements organisés par une association représentant le secteur ICI (1 intervention par année) et participer à une rencontre de discussion sur un sujet spécifique (1 comité par année) avec des groupes d'ICI ciblés		MRC	2016 à 2020 (2 fois par an)	Reportée	En 2019, les organismes du territoire œuvrant dans des secteurs ICI ont été identifiés et une liste des évènements offerts par ces organisations a été réalisée. Aucun évènement n'était offert par ces organisations en 2020 et 2021 pour permettre une intervention de la MRC. Des mesures reliées à la présence lors d'évènement et la tenue d'atelier sont prévues dans le projet de PGMR 2022-2028.
37	Former des ambassadeurs ou leaders d'opinion par secteur d'activités en mesure de diffuser les informations sur la gestion des matières résiduelles dans les ICI	Les ICI ont peu d'outils disponibles pour diffuser l'information à leurs employés. Les ambassadeurs contribueront à démystifier et faciliter la mise en place de programmes de récupération et de réduction dans les ICI en plus de les responsabiliser face à la gestion de leurs matières résiduelles.	MRC	2018	Abandonnée	
38	Rendre disponibles aux ICI des outils pour la gestion des matières résiduelles afin de les aider dans la mise en place de programmes de récupération	Les ICI ont peu d'outils disponibles pour diffuser l'information à leurs employés. Rendre disponibles des outils contribuera à démystifier et faciliter la mise en place de programmes de récupération et de réduction dans les ICI en plus de les responsabiliser face à la gestion de leurs matières résiduelles.	MRC	2017 (diffusion en continu)	Réalisée (diffusion en continu)	La MRC a mis en en ligne un site Web dédié à la gestion des matières résiduelles WWW.GENEDEJETER.COM . Un onglet dédié aux ICI y est intégré. Cette section propose des outils et de l'information spécifiques aux ICI pour les aider dans la mise en place de programmes de récupération ainsi que dans la sensibilisation de leur personnel et leur clientèle.

N°	Mesure	Description	Responsable/ Collaborateur	Échéancier prévu	Avancement	Commentaires
39	Évaluer la possibilité d'étendre le service municipal de collecte des matières organiques aux ICI	L'implantation d'une collecte des matières organiques auprès des ICI contribuerait à augmenter la récupération des résidus alimentaires, des résidus verts et autres matières organiques ainsi qu'à mettre en place des moyens permettant de contribuer aux objectifs gouvernementaux et au respect du bannissement de l'élimination des matières organiques à venir.	MRC	2020	Réalisée	Bien que cette mesure ait été planifiée pour 2020, la collecte des matières organiques est accessible depuis mai 2019 à tous les ICI du territoire de la MRC, selon les modalités du service résidentiel, sur approche volontaire.
40	Adapter les outils de communication développés afin de présenter les services disponibles pour la récupération de matières organiques dans les ICI sur le territoire	Mises à part les industries de transformation agroalimentaire, les ICI sont peu outillés et peu sensibilisés à la récupération des matières organiques. Ces outils de communication contribueront à responsabiliser les ICI face à la gestion de leurs matières organiques.	MRC	2019	Réalisée en partie	Des informations sur la collecte des matières organiques sur approche volontaire sont disponibles dans la section ICI du site Web dédié à la gestion des matières résiduelles WWW.GENEDEJETER.COM . Des outils de sensibilisation spécifique aux ICI (affiches, etc.) sont aussi disponibles.
41	Accompagner les municipalités dans la mise en place de bonnes pratiques	Cette mesure vise à responsabiliser le milieu municipal face à la gestion de ses matières résiduelles, en plus de faire la promotion d'une saine gestion auprès des citoyens et ICI.	MRC	2017 (en continu)	Réalisée en partie	En 2019, la MRC a accompagné certaines municipalités dans la mise en place d'une récupération des matières organiques et recyclables dans des immeubles municipaux et lors d'événements.
42	Poursuivre l'implantation d'équipements de récupération dans les lieux publics municipaux et effectuer une campagne de sensibilisation sur la récupération hors foyer	Cette mesure consiste à supporter les municipalités locales dans l'installation de contenants de récupération des matières recyclables dans les lieux publics en chapeautant une demande de subvention et des processus d'approvisionnement conjoints.	MRC	2016 à 2020 (1 fois par an)	Réalisée en continu de 2016 à 2019 Suspendue depuis 2020	184 îlots de récupération furent installés dans les aires publiques du territoire depuis 2009. En 2019, la MRC a chapeauté un achat regroupé d'îlots de tri intérieurs pour les immeubles municipaux. Aucun programme d'aide financière disponible en 2020 et 2021.

N°	Mesure	Description	Responsable/ Collaborateur	Échéancier prévu	Avancement	Commentaires
43	Développer et diffuser des outils pédagogiques dédiés à la gestion des matières résiduelles pour les établissements scolaires	Il y a peu d'activités de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles dans les institutions scolaires de la MRC. Bien informés, les jeunes peuvent être de bons ambassadeurs. Ces outils pédagogiques contribueront à responsabiliser et à sensibiliser cette clientèle.	MRC	2017	En cours de réalisation	Le lancement de la trousse scolaire numérique en cours de développement est prévu pour 2022.
44	Élaborer et diffuser un guide de bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD sur le site Internet de la MRC	Les entrepreneurs du secteur CRD et les particuliers sont peu sensibilisés aux bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD. Cette mesure vise à les outiller afin qu'ils contribuent notamment à augmenter le taux d'acheminement des résidus de CRD vers des installations de récupération.	MRC	2016-2017	Reportée	Afin d'assurer un succès des prochaines mesures d'ISÉ, la MRC a sondé les entreprises de CRD en 2021 pour connaître les meilleurs moyens de rejoindre ce secteur d'activités. Des mesures visant la sensibilisation des acteurs du milieu CRD sont prévues dans le projet de PGMR 2022-2028.
45	Évaluer la possibilité d'adapter les documents d'octroi de permis de construction afin d'y inclure des informations sur la récupération des résidus de CRD	Cette mesure vise à responsabiliser les générateurs face à la gestion de leurs résidus de CRD.	MRC	2017 (mesure préalable no 44)	Reportée	Devant la diversité des méthodes d'octroi de permis dans les municipalités du territoire et dans le contexte de la pandémie de COVID-19, cette mesure s'est avérée plus complexe à implanter que prévu. Une mesure reliée à l'instauration d'un programme incitatif à la rénovation durable est prévue dans le projet de PGMR 2022-2028.
46	Promouvoir le service des écocentres par la distribution de brochures sur les écocentres dans les quincailleries et dans les municipalités	Un encart sur les écocentres a déjà été produit. Cette démarche consiste à actualiser l'information qui figure sur l'encart, procéder à la réimpression d'exemplaires et voir à leur distribution via les quincailleries et services d'émission de permis des municipalités locales.	MRC / COGEMRHY	2016 à 2020	Réalisée	En 2018, un encart spécifique à l'Espace du réemploi a été produit. En 2019, des encarts ont été distribués dans 21 commerces et immeubles municipaux.

N°	Mesure	Description	Responsable/ Collaborateur	Échéancier prévu	Avancement	Commentaires
47	Valider auprès des associations sectorielles du secteur CRD (APCHQ, ACQ) la possibilité de bénéficier de leurs outils de communication (sites Internet, rencontres, bulletins d'information, etc.) pour diffuser des informations concernant les bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD	Cette mesure vise à développer de nouveaux canaux de communication avec les acteurs du secteur CRD afin de faciliter la sensibilisation et la responsabilisation des entrepreneurs face à la gestion de leurs résidus de CRD.	MRC	2018	Suspendue	La MRC a fait la validation en 2020 auprès d'une association locale du secteur CRD pour la diffusion d'informations concernant les bonnes pratiques, sans succès. L'APCHQ a accepté de relayer le sondage aux entreprises de CRD effectué en 2021 dans le cadre de la révision du PGMR.
48	Mettre en place aux écocentres des infrastructures pour accroître le réemploi de résidus de CRD	Il y a peu d'initiatives de réemploi des résidus de CRD sur le territoire de la MRC. Ces infrastructures contribueront à augmenter leur réemploi.	MRC / COGEMRHY	2016	Réalisée	L'ouverture des Espaces du réemploi a eu lieu en mai 2017. La mise à la disponibilité de résidus de CRD a été accentuée dès 2018.
49	Optimiser le service de réemploi des résidus de CRD récupérés via les écocentres	L'optimisation des infrastructures contribuera à augmenter le réemploi des CRD.	COGEMRHY	2018	Réalisée	L'optimisation du service de réemploi en 2018 a été réorientée sur les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).
50	Transmettre aux municipalités un document de présentation sur les possibilités de réemploi des agrégats dans des travaux municipaux	L'utilisation d'agrégats recyclés ou réemployés contribue à augmenter la récupération des résidus de CRD et participe à assurer la pérennité des filières de valorisation.	MRC	2017-2018	Reportée	Des obligations de récupération de résidus de CRD sur les chantiers municipaux sont prévues dans le projet de PGMR 2022-2028.
51	Évaluer la possibilité d'inclure des exigences dans les contrats municipaux de réacheminement des résidus de CRD provenant de travaux municipaux vers les filières de réemploi ou de récupération	Cette mesure vise à contribuer à augmenter le taux d'acheminement des résidus de CRD vers des installations de récupération, en plus de participer à la pérennité des filières de valorisation et à influencer positivement l'implantation de bonnes pratiques ailleurs sur le territoire.	MRC	2018	En cours de réalisation	Étude et recensement des bonnes pratiques débutés en 2021.

N°	Mesure	Description	Responsable/ Collaborateur	Échéancier prévu	Avancement	Commentaires
52	Transmettre aux municipalités locales des outils pour favoriser le réacheminement des débris de CRD vers des filières de réemploi ou de récupération pour des travaux municipaux réalisés à l'interne et à l'externe	Cette mesure vise à contribuer à augmenter le taux d'acheminement des résidus de CRD vers des installations de récupération, en plus de participer à la pérennité des filières de valorisation et à influencer positivement l'implantation de bonnes pratiques ailleurs sur le territoire.	MRC	2019	En cours de réalisation	Étude et recensement des bonnes pratiques débutés en 2021.
53	Maintenir le comité de suivi du PGMR	Le comité a pour mandat de conseiller et d'appuyer le Service des matières résiduelles de la MRC dans la mise en œuvre du PGMR et son suivi.	MRC	2016 à 2020 (1 à 2 réunions par an)	Réalisée	La MRC a réactivé le comité et elle a revu sa composition en décembre 2020. Quatre rencontres du comité ont eu lieu en 2021 dans le cadre de la révision du PGMR.
54	Maintenir la réalisation et la diffusion d'un bilan annuel de gestion des matières résiduelles incluant un état d'avancement de la mise en œuvre du PGMR	Le bilan annuel regroupe un énoncé des réalisations faites au cours de l'année et les statistiques de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles propres aux services offerts par la MRC.	MRC	2016 à 2020 (1 fois par an)	Réalisée	Le bilan a été dévoilé publiquement et mis en ligne sur le site Web de la MRC en juin 2021.
55	Réaliser et transmettre au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR	Le cadre normatif du <i>Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles</i> prévoit que la MRC doit transmettre chaque année un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR.	MRC	2016 à 2020 (1 fois par an)	Réalisée	Le rapport de suivi a été transmis au MELCC et mis en ligne sur le site Web de la MRC en mai 2021.